

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

Délibération n°2023-29

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 23

Date de convocation : 3 novembre 2023

Secrétaire de séance : Mr Alban Bernard Montmerle

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES		X POUVOIR A MR ALBAN MONTMERLE		CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL		X		BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE			X	JAMBON MICHEL			X
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL			X
SAUVAGE CLAUDIE	X			ROZIER JOELLE			X	
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL			X	LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE			X	RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES			X
	CLEYET-MARREL CLAUDE			X	CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE		X		FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN		X		THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X
	PEIGNE BENOIT		X POUVOIR A MR FERRE		MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X

**OBJET : DELIBERATION SIGNATURE AVENANT CONVENTION TELETRANSMISSION DOSSIERS DE
COMMANDE PUBLIQUE**

Mr Le Président rappelle au Comité Syndical que dans la continuité de la réforme du droit de la commande publique une nouvelle évolution est apportée concernant la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Désormais il est nécessaire de transmettre les pièces via l'application @CTES.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur la télétransmission des actes de la commande publique et d'autoriser Monsieur Le Président à signer l'avenant de la convention @CTES avec la Préfecture. Cela permettra une gestion 100 % dématérialisée des marchés publics.

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE la télétransmission des actes de commande publique via @CTES

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention @CTES avec la préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le 10 novembre 2023,

Le Président

Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le